

**COMPTE RENDU DU Conseil municipal du
Jeudi 12 juillet 2018**

Convention transport scolaire

Pour assurer la continuité du transport scolaire, le conseil municipal a pris délibération pour autoriser le maire à signer la convention avec la Région Auvergne Rhone Alpes ; ainsi, la mairie de Barnas qui est organisateur au second rang du transport scolaire suivant convention avec le Département depuis de nombreuses années, a accepté de signer une convention avec la région qui est désormais compétente en matière de transport scolaire.

Tranche 4 AEP

Pour continuer les aménagements de village sur la quartier du haut barnas, (y compris le renforcement et la rénovation du réseau AEP et aménagement de village, la mairie a lancé une consultation pour la maîtrise d'œuvre de ce programme. Les trois candidats sollicités ont répondu ; l'offre de GEO SIAPP est retenue, car moins disante au prix ce 30 538 € ht.

Achat de terrain/réseau pluvial Lamothe

Suite à des nombreux échanges avec la DIR MASSIF CENTRAL , un accord a pu être trouvé aux fins de dévier l'exutoire actuel du réseau pluvial à Lamothe . Cette solution permet de sécuriser la circulation sur la nationale en cas d'inondation mais aussi de limiter les afflux d'eau vers les habitations sise côté Montagne.

Les négociations avec un propriétaire ont permis de convenir l'achat de terrains par la commune (parcelles D 40 ET 41 -990 m2 au prix de 2500€) pour qu'ensuite, elle puisse autoriser la DIR MASSIF CENTRAL à installer les buses qui récupéreront l'eau pour l'amener jusqu'à l'ARDECHE

La société Hydrilennc (canal de l'usine) accepte le passage d'une cunette sur son canal pour finaliser l'acheminement des eaux pluviales.